

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. Introduction

NBK Finances COOP-CA (ci-après « NBK Finance ») accorde une importance particulière à la protection des données personnelles de ses membres, utilisateurs et partenaires.

La présente Politique de confidentialité a pour objet d'informer de manière claire et transparente sur la manière dont NBK Finance collecte, utilise, conserve et protège les données personnelles dans le cadre de ses activités.

2. Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble des données personnelles collectées via :

- Le site internet de NBK Finance ;
- Les plateformes numériques et interfaces en ligne ;
- Les procédures d'adhésion, d'ouverture de compte et d'utilisation des services ;
- Les échanges avec les membres et utilisateurs.

3. Données collectées

NBK Finance est susceptible de collecter les catégories de données suivantes :

3.1 Données d'identification

- Nom, prénom ;
- Date et lieu de naissance ;
- Nationalité ;
- Adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail ;
- Pièces d'identité officielles.

3.2 Données financières

- Informations relatives aux comptes et opérations ;
- Moyens de paiement utilisés (mobile money, comptes de paiement) ;
- Identifiants de portefeuilles numériques lorsque nécessaire.

3.3 Données techniques

- Adresse IP ;
- Données de connexion et de navigation ;
- Journaux d'accès et d'activité.

4. Finalités du traitement

Les données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : - Gestion de l'adhésion à la coopérative ; - Fourniture et gestion des services financiers

et numériques ; - Respect des obligations légales et réglementaires (KYC, AML/CFT) ; - Prévention de la fraude et des usages illicites ; - Amélioration des services et de l'expérience utilisateur ; - Communication institutionnelle et information des membres.

5. Base légale du traitement

Les traitements de données reposent notamment sur : - L'exécution d'une relation contractuelle ou coopérative ; - Le respect d'obligations légales et réglementaires ; - L'intérêt légitime de NBK Finance à sécuriser ses services ; - Le consentement de l'utilisateur lorsque requis.

6. Conservation des données

Les données personnelles sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, et conformément aux délais légaux applicables.

Les données requises à des fins de conformité réglementaire peuvent être conservées pendant les durées imposées par la loi.

7. Partage des données

NBK Finance peut être amenée à partager certaines données personnelles avec : - Des prestataires techniques et partenaires (KYC, paiement, infrastructure numérique) ; - Des autorités administratives ou judiciaires compétentes, sur demande légale.

Ces partages sont strictement encadrés et limités aux besoins opérationnels et réglementaires.

8. Sécurité des données

NBK Finance met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données personnelles contre l'accès non autorisé, la perte, l'altération ou la divulgation.

9. Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation applicable, toute personne dispose des droits suivants : - Droit d'accès à ses données ; - Droit de rectification ; - Droit d'opposition lorsque applicable ; - Droit à la limitation du traitement.

Les demandes peuvent être adressées à NBK Finance via les canaux de contact officiels.

10. Modification de la politique

NBK Finance se réserve le droit de modifier la présente Politique de confidentialité à tout moment. Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des utilisateurs.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (AML/CFT)

1. Objectif

La présente Politique AML/CFT définit les principes et mesures mises en œuvre par NBK Finances COOP-CA afin de prévenir et détecter les opérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de toute activité financière illicite.

2. Cadre réglementaire

NBK Finance s'engage à respecter les lois et règlements applicables en matière de : - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; - Identification et connaissance de la clientèle (KYC) ; - Surveillance des opérations financières.

3. Approche fondée sur le risque

NBK Finance adopte une approche fondée sur le risque consistant à : - Identifier et évaluer les risques liés aux profils des membres et utilisateurs ; - Adapter les mesures de vigilance en fonction du niveau de risque identifié.

4. Procédures KYC

NBK Finance met en œuvre des procédures d'identification et de vérification de l'identité de ses membres, incluant : - La collecte de documents d'identité valides ; - La vérification des informations fournies ; - L'actualisation périodique des données.

L'accès aux services est conditionné à la complétude et à la validité des informations KYC.

5. Surveillance des opérations

NBK Finance met en place des mécanismes de surveillance permettant de : - Détecter les opérations atypiques ou suspectes ; - Analyser les transactions au regard du profil du membre ; - Identifier les schémas potentiels de fraude ou de blanchiment.

6. Déclaration des opérations suspectes

Toute opération suspecte peut faire l'objet : - D'un examen renforcé ; - D'une déclaration auprès des autorités compétentes, conformément à la réglementation applicable.

NBK Finance se réserve le droit de suspendre ou bloquer toute opération suspecte.

7. Actifs numériques et technologies blockchain

Lorsque les services impliquent l'utilisation d'actifs numériques ou de technologies blockchain, NBK Finance applique des mesures de vigilance spécifiques, tenant compte : - De la traçabilité des transactions ; - Des risques propres aux infrastructures et prestataires tiers.

8. Formation et gouvernance

NBK Finance veille à ce que ses dirigeants, administrateurs et personnels concernés soient sensibilisés aux enjeux AML/CFT et formés aux procédures internes.

9. Conservation des documents

Les documents et informations relatifs à l'identification des membres et aux opérations sont conservés conformément aux exigences légales et réglementaires.

10. Mise à jour de la politique

La présente Politique AML/CFT est susceptible d'être mise à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des pratiques du secteur.

Toute modification substantielle sera applicable dès sa publication.